



Édito :

Chers concitoyens,

L'actualité de la commune a été particulièrement chargée durant ce printemps.

D'abord avec les travaux d'aménagement routier côté Toul et son lot de perturbations pour les usagers. Pendant plusieurs semaines, la circulation a été coupée ou restreinte, ce qui a permis un déroulement du chantier beaucoup plus sûr et surtout plus rapide. En moins de 4 semaines, la société Eurovia a réalisé les bordures et les aménagements et le département mis en place les enrobés. Désormais, la route est accessible à tous, même s'il reste encore à faire le marquage au sol des passages piétons et les aménagements paysagers. Malgré des imprévus, nous avons essayé de répondre au mieux aux demandes des riverains et des usagers en toute transparence, tout en respectant les contraintes techniques qui nous étaient imposées.

L'actualité c'est aussi les élections qui auront lieu les 20 et 27 juin. A cette occasion, vous serez amenés à choisir vos conseillers départementaux et régionaux pour les 6 prochaines années. Attention, les contraintes sanitaires nous imposent d'organiser ce scrutin à la salle des fêtes.

Enfin avec l'arrivée des vacances scolaires, le chantier de rénovation de l'école va pouvoir commencer. Il faudra vider l'école et organiser le déménagement vers la salle des fêtes qui sera transformée en école le temps des travaux. Pour cela, nous aurons besoin de toutes les bonnes volontés pour nous aider à transporter, trier, ranger...

Je tiens aussi à remercier tous les habitants qui donnent de leur temps pour fleurir, décorer et nettoyer le village. Cette aide est précieuse.

Durant cette période estivale, nous restons disponibles pour répondre à vos sollicitations et à vos questions. N'hésitez pas à nous contacter.

Bel été à tous.

Pierre VARIS et l'équipe municipale

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES - 20 ET 27 JUIN À LA SALLE DES FÊTES

Les 20 et 27 juin prochains, vous serez invités à voter pour choisir vos conseillers départementaux (cantons) et régionaux. **Pour ces élections, les règles de sécurité sanitaire nous imposent d'organiser ce scrutin à la salle des fêtes**, avec deux votes bien distincts dans deux salles différentes. Les électeurs suivront un circuit en passant dans une première salle pour l'élection départementale puis ensuite dans une seconde salle pour l'élection régionale avec une entrée et une sortie distinctes. Enfin les électeurs devront venir masqués et munis de leur propre stylo.

LE CHANTIER DE LA TRAVERSE DU VILLAGE EN CHIFFRES

Les travaux de réduction de la largeur de la chaussée à 6 m ont permis de libérer environ 700 M². Cela a rendu possible la création d'un sentier piéton tout en apportant plus de sécurité pour les riverains et les piétons.

Pour l'aménagement de la traverse, **la commune a dépensé à ce jour environ 120 000 € TTC et va bénéficier de 75 000 € de subvention tout en récupérant une partie de la TVA**. D'autres subventions sont en cours d'instruction au département, et à l'agence de l'eau. Nous devrions avoir les réponses dans les prochaines semaines. La réception du chantier se fera à l'automne après l'intervention du paysagiste. Nous pourrons alors faire un bilan complet de l'opération qui vous sera communiqué dans la lettre d'information municipale.



"...l'entrée du village modifiée."

L'école déménage pendant les travaux

Les travaux de rénovation de l'école vont bientôt commencer et se dérouleront pendant plusieurs mois. Pour éviter de gêner les enfants dans leur apprentissage, à la rentrée de septembre, l'école se fera à la salle des fêtes, qui a été adaptée pour accueillir toutes les classes en toute sécurité. Mais il faudra déplacer tout ce qui est dans l'école des 7 sources. Pour cela, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, de bras, de remorques, camionnettes... N'hésitez pas à nous faire part de vos disponibilités pour ces différentes journées afin que nous puissions nous organiser. Des dates ont été fixées pour permettre à tous ceux qui ont envie et peuvent donner un coup de main à l'école de participer :

- ▶ **mercredi 30 juin (8h 30-12h30 et 14h-18h)**
- ▶ **samedi 3 juillet (8h 30-12h30 et 14h-18h)**
- ▶ **mercredi 7 juillet (8h 30-12h30 et 14h-18h)**
- ▶ **jeudi 8 juillet (8h 30-12h30 et 14h-18h)**
- ▶ **vendredi 9 juillet (8h 30-12h30 et 14h-18h)**
- ▶ **samedi 10 juillet (8h 30-12h30 et 14h-18h).**

Il est aussi possible dès maintenant de venir aider à mettre en carton pendant le temps scolaire, notamment tout le matériel pédagogique qui est stocké hors des classes. De plus, un chantier ados sera mis en place pour aider au déménagement.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les transmettre et nous ferons notre possible pour y répondre.



Les infos du conseil...

Monsieur Alexandre BROCHET a informé le conseil municipal qu'il souhaite démissionner de sa fonction de délégué à la communication en raison d'une activité professionnelle très prenante. Sa démission sera effective à partir du 1er juillet. Il reste membre du conseil municipal, poursuivra ses missions de représentation et assurera la formation des élus à l'utilisation du site web et de l'application InfoPocket, qu'il a grandement contribué à mettre en place, sans compter son temps. Toute l'équipe le remercie pour le travail accompli.



**Choisir le bon moment,
c'est moins dérangeant.**

BRUIT DE VOISINAGE. APPRENONS À BIEN VIVRE ENSEMBLE !

L'excès de bruit est pénible d'autant plus s'il est fréquent. Pour ne pas troubler la vie quotidienne de vos voisins, il est important de connaître la réglementation en vigueur...

Qu'il s'agisse de bruits produits par des activités professionnelles ou de loisirs et de bruits liés au voisinage : à chaque type de bruit, correspond une réglementation et des actions de prévention et/ou de contrôle.

TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE

Par l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1996 : Bricolage et jardinage par des particuliers ne peuvent être effectués que :

- ▶ **Les jours ouvrables de 8h00 à 20h00**
- ▶ **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- ▶ **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

Les gros chantiers de travaux publics ou privés susceptibles d'être bruyants doivent être interrompus entre 20h00 et 7h00 et toute la journée des dimanches et jours fériés (sauf urgence et dérogations exceptionnelles).

ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures afin d'éviter une gêne pour le voisinage, et de limiter les aboiements répétitifs de leur animal.

MUSIQUE ET SOIRÉE

Vous organisez une soirée ? Prévenez vos voisins. Ils sauront qu'ils risquent d'avoir quelques nuisances sonores et seront plus tolérants. Vérifiez que le volume sonore provenant des chaînes HI-FI ou autres ne soit pas gênant pour votre voisinage.

QUE DIT LA LOI ?

Aux termes des articles R.1337-7 et R. 1337-9 du Code de la santé publique, sont punis d'une amende de troisième classe (soit 68€ pour l'amende forfaitaire, 180€ pour l'amende majorée) les responsables du bruit qui a porté atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de sa durée, de sa répétition ou de son intensité.

Mais le plus simple c'est encore la prévention... et le dialogue.